

*David Revoy est un graphiste, illustrateur, et auteur de bandes dessinées français contemporain. Il publie Pepper & Carrot en accès libre sous licences Creative Commons sur son site web et en librairie.*

**Document 1 : Lionel Maurel, Pepper et Carrot : une bande dessinée Open Source publiée chez Glénat 1, blog de l'auteur (consultée le 25 avril 2019).**

Tous les épisodes de Pepper & Carrot sont publiés en libre accès sur Internet via le site de David Revoy et ils ont été placés depuis l'origine sous la licence Creative Commons BY (Paternité). Celle-ci est très ouverte, puisqu'elle autorise toutes les formes de réutilisation (y compris à caractère commercial) à condition de citer le nom de l'auteur. [...]

Concernant son modèle économique, David Revoy s'est tourné vers le financement participatif par le biais de sites comme Patreon ou Tipeee. Ses lecteurs peuvent ainsi s'engager à lui verser une somme d'argent à partir de 1 € par épisode pour devenir « mécènes » du projet. L'auteur s'engage de son côté à ne pas publier plus d'un épisode par mois et cette formule lui permet de savoir à l'avance ce que l'épisode suivant lui rapportera. En décembre 2015, David Revoy expliquait au Framablog que les choses n'étaient pas simples et qu'il touchait « un petit SMIC pour autant d'heures de travail par semaine qu'il en est humainement supportable (sans congé, sans arrêts maladies, sans retraite) ». Mais la situation semble meilleure aujourd'hui avec 2 430 dollars garantis chaque mois sur Patreon (soit 2 170 euros environ). [...]

**Document 2 : Creative Commons — Attribution - 4.0 International — CC BY 4.0 2, (consultée le 25 avril 2019).**

**Article 2 1.** *Sous réserve du respect des termes et conditions d'utilisation de la présente Licence publique, le Donneur de licence Vous autorise à exercer pour le monde entier, à titre gratuit, non sous-licenciable, non exclusif, irrévocable, les Droits accordés par la licence afin de :*

- A. reproduire et Partager l'Œuvre sous licence, en tout ou partie ; Et*
- B. produire, reproduire et Partager l'Œuvre dérivée.*

**Document 3 : Code de la propriété intellectuelle, version du 1er juin 2019.**

**Article L122-5 :** *Lorsque l'oeuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source [...] les copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective [...].*

1. <https://scinfolex.com/2016/08/30/pepper-et-carrot-une-bande-dessinee-open-source-publiee-chez-glenat/>
2. <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr>